



ÎLE DE SEIN

- ▣ **Typologie** : îles et îlots
- ▣ **Nom** : île de Sein et domaine public maritime associé
- ▣ **Commune concernée** : Île-de-Sein
- ▣ **Acte et date de classement** : décret du 7 janvier 1980
- ▣ **Critères de classement** : pittoresque et scientifique
- ▣ **Surface** : 1 016,39 ha
- ▣ **Statut de propriété** :
 - État
 - communal
 - privé
- ▣ **Existence d'autres mesures de protection ou de gestion sur le site** :
 - site Natura 2000 (Directive habitats)
 - parc naturel marin d'Iroise
- ▣ **Existence d'un site classé, inscrit ou d'une ZPPAU(P) contigu(s)** : site inscrit des secteurs du bourg et du phare



Description

Le site classé concerne l'intégralité de l'île de Sein, à l'exception de deux secteurs qui ont fait l'objet d'une inscription. Le premier correspond à la partie centrale de l'île, au bourg et à sa périphérie. Le second secteur à l'extrême nord vise à exclure du site classé les installations du phare, la centrale électrique et l'ancienne éclosierie incluant l'usine de dessalinisation des eaux.

Le site classé comprend ainsi deux ensembles, le premier au sud du bourg, le second au nord-ouest du bourg, auxquels il y a lieu d'associer le domaine public maritime autour de l'île, également classé sur une largeur de 1000 mètres.

Au sud du bourg, des îlots accessibles à marée basse

Le premier îlot, accessible en empruntant une jetée qui assure la protection du port au nord-ouest, est une étroite langue de

terre toujours émergée et encadrée par des cordons de galets. Son extrémité orientale a été mise à profit pour ancrer une deuxième jetée qui s'infléchit vers le nord, le dispositif de protection du port étant complété par une troisième jetée orientée nord-ouest/sud-est.

Dans la continuité de ce premier îlot se trouve celui de Kélaourou, qui n'est pour sa part accessible qu'à marée basse. Sensiblement plus étendu que le précédent, on y trouve également des murets de pierre délimitant des parcelles agricoles. Ces vestiges de structures agraires ceinturent une végétation encore herbacée, mais la colonisation par la fougère aigle observée au centre de l'îlot est l'indicateur d'un enrichissement progressif. À l'extrême est, un abri en pierre semble être plus ou moins entretenu. Le trait de côte de Kélaourou présente trois physionomies : une micro-falaise dans des dépôts superficiels au nord, un cordon de galets à l'est et des accumulations de blocs anguleux au sud.

▼ ▼ L'île de Sein.



n°7



▲ Le site classé concerne l'estran de l'île constellée d'îles et îlots d'une grande richesse biologique.



▲ En de nombreux secteurs, des murets de pierres sèches abritent des champs de très petite dimension.

Enfin, on peut associer à cette partie sud du site classé l'ancienne corne à brume d'ar Guéveur accessible par une chaussée implantée sur les platiers rocheux.

Au nord du bourg, des espaces ouverts fortement marqués par les installations humaines

Dès la sortie du bourg, la transition entre espaces construits et espaces naturels est franche. Des murets de pierres délimitent des prairies. La présence de trois pavillons alignés le long de la voie de desserte du phare marque le paysage. Non loin de ces habitations se trouve un monument à croix de Lorraine commémorant l'action des Sénans lors de la seconde guerre mondiale, monument implanté à côté d'un énorme bloc granitique sculpté par l'érosion et dénommé Garrec ar Men ci. En poursuivant vers l'ouest, on passe au droit d'un des deux étranglements majeurs de l'île de Sein : seuls quelques mètres séparent la voie de desserte du phare et le sommet des immenses cordons de galets situés de part et d'autre. Cet étranglement marque le début de la seconde zone, la plus étendue de l'île. Celle-ci est profondément marquée par la présence du phare de Goulénéz. Avec

sa hauteur (51 mètres au-dessus du sol) et sa couleur noire et blanche, ce grand phare reconstruit au début des années cinquante devient omniprésent du fait de son caractère dominant.

Cette partie de l'île présente une forme de croix et se caractérise par une succession rapide de zones en dépression et de secteurs surélevés. Sa zone centrale et ses extrémités ouest et sud conservent un fort caractère naturel : l'occupation du sol se partage entre les pelouses littorales rases et de vastes zones colonisées par la fougère aigle. La marque de l'homme n'en est pas moins omniprésente avec un lacs de murets de pierres bien souvent dégradés, ainsi qu'un amer peint en blanc et rouge, érigé à proximité de deux promontoires rocheux. Quelques pierres levées et menhirs rappellent l'ancienneté de l'occupation humaine.

L'extrémité nord de la croix que forme cette partie de l'île de Sein contraste fortement avec le caractère naturel précédemment évoqué. Sont en effet concentrés à ce niveau le phare de Goulénéz, ses installations annexes (bâtiments, centrale électrique, mur d'enceinte...) et l'ancienne éclosierie à homards incluant l'usine de dessalinisation. Cet ensemble est exclu du site classé mais n'en a pas moins une forte incidence visuelle sur ce dernier. À

cet égard peut être soulignée la différence d'échelle entre ces installations aux forts volumes et la petite chapelle située à proximité.

Dédiée à Saint-Corentin, cette chapelle a été construite sur un lieu qui a attiré de tout temps les Sénans du fait de la présence d'un puits d'eau douce. L'édifice à plan rectangulaire daté des XVI^e et XVII^e siècles a été reconstitué au début des années soixante-dix. Il s'inscrit dans un enclos plus ou moins enherbé et partiellement ceinturé de murets de pierres et de haies arbustives. À l'intérieur, on peut observer quelques pierres levées et deux pierres creusées en bacs.

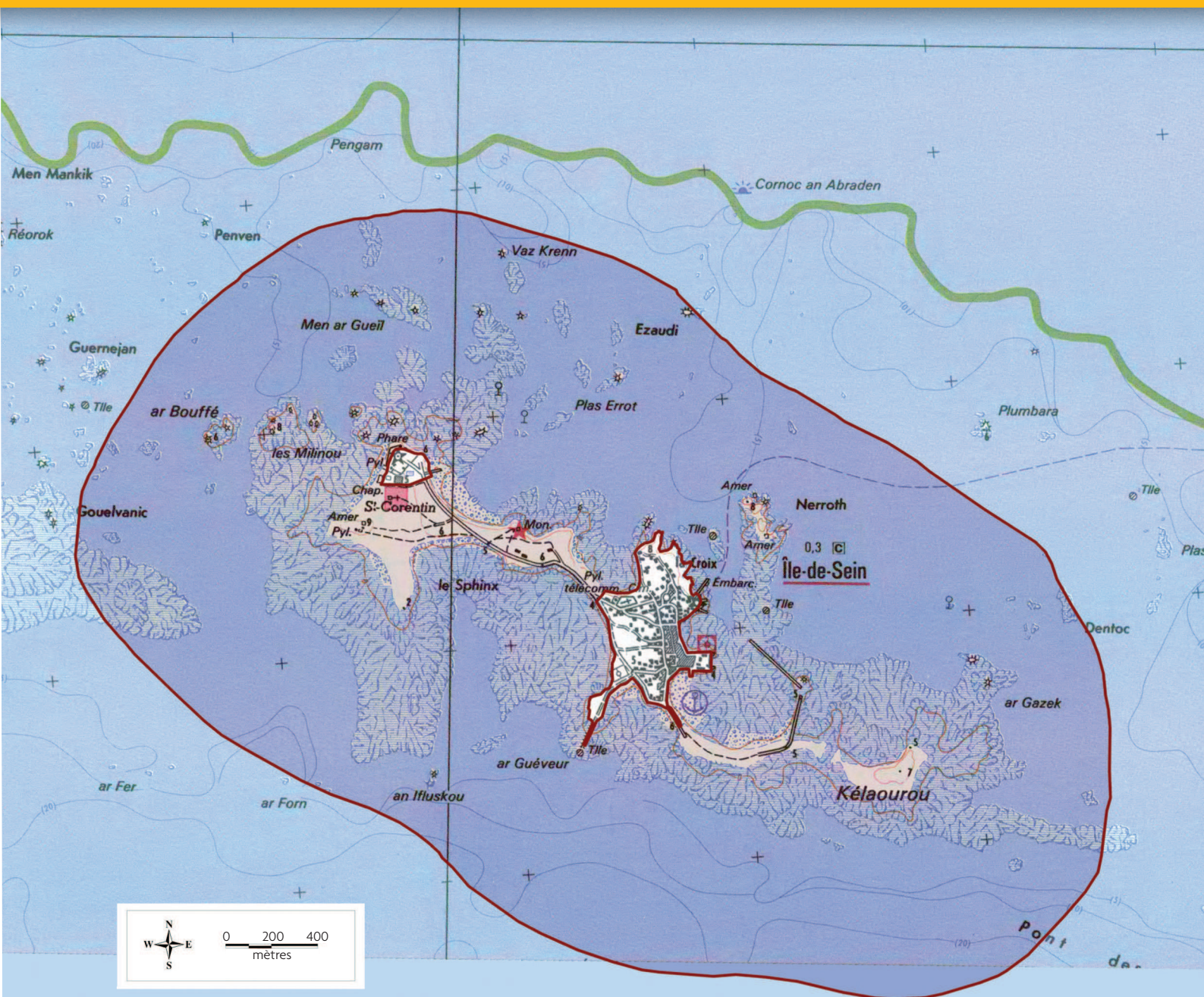
Un domaine marin d'une grande richesse écologique

Le site classé s'étend sur l'intégralité de l'estran autour de l'île de Sein et sur une partie de la zone subtidale associée. L'estran est dominé par des formations rocheuses (platiers, blocs) au milieu desquelles émergent des îlots submersibles en fonction des coefficients de marées, îlots sensiblement plus nombreux à l'ouest qu'à l'est. Au sommet de la zone intertidale, de vastes cordons de galets peuvent être observés sur une part importante du littoral. Très ponctuellement des zones abritées offrent les conditions favorables pour une accumulation de dépôts sablo-vaseux ou sableux : il s'agit pour l'essentiel du port et des abords des trois jetées qui le protègent.

L'ensemble offre des conditions d'accueil pour une flore et une faune diversifiées : grand gravelot, sterne naine et grand dauphin méritent notamment d'être cités. Ce paysage revêt une dynamique importante associée aux marées. À marée basse,



◀ Le monument érigé en mémoire des Sénans ayant rejoint le général de Gaulle dès juin 1940, et le rocher Garrec ar Men Ci.



▲ Au sommet de l'estran, de vastes cordons de galets.



▲ La chapelle Saint-Corentin serait implantée sur le site d'un ancien oratoire.



▲ Le secteur nord est marqué par la présence de trois pavillons isolés et par le phare de Goulénéz.

l'estran découvert est très vaste créant une impression d'extension géographique de l'île confortée par sa physionomie. À l'opposé, les flots réduisent l'espace disponible et révèlent avec acuité la faible superficie de l'île de Sein.

Diagnostic

Le site classé présente dans son ensemble un bon état de conservation. On peut néanmoins noter que l'arrêt des pratiques agricoles se traduit par une dégradation progressive des murets de pierres sèches abritant les champs sénans et par une colonisation de certains espaces par la fougère aigle. Les deux dynamiques concourent à une fermeture des milieux et à la perte d'une des spécificités paysagères de l'île. La présence des trois habitations au sein du site classé constitue la seule artificiali-

sation marquée de la zone protégée. Ces pavillons ont un fort impact visuel de par leur hauteur, leur implantation au sein d'un secteur naturel et la couleur blanche de leur crépi.

De même, il y a lieu de noter les forts impacts visuels sur le site classé dus au centre de traitement et de stockage des déchets et à l'ancienne éclosérie à homards et ses abords. Dans les deux cas, les installations, situées en site inscrit, marquent le paysage par leur équipement et leur bâti mais aussi par leurs franges et leurs abords qui constituent tout autant de points noirs paysagers (absence d'accompagnement végétal, zones de stockage et de circulation, présence de déchets...). Enfin, et même si la solution au problème renvoie à des échelles d'intervention dépassant très largement le cadre du site classé, il y a lieu d'évoquer les déchets jonchant le littoral.

Enjeux - Orientations

- ▣ **Mette en œuvre les orientations de gestion définies par le document d'objectifs du site Natura 2000 (Directive habitats).**
- ▣ **Anticiper et réguler l'enfrichement des anciennes parcelles agricoles.**
- ▣ **Maîtriser l'évolution du bâti inclus dans le site classé.**
- ▣ **Engager une réflexion sur le traitement des points noirs paysagers.**



▲ Des points noirs situés en dehors du site classé qui seraient néanmoins justiciables d'un traitement paysager de leurs abords.



▲ Des amas de macro-déchets souillent de place en place le littoral de l'île.